

## ACTUALITES NATIONALES *du 11/6/91*

### LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE SIGNE ET PROMULGUE LA CONSTITUTION RWANDAISE REVISEE

Le 10 juin 1991 devient une date importante dans les annales de l'histoire du Rwanda qui est entré dans l'ère du multipartisme. C'est en effet lundi après-midi que le Président de la République, le Général-Major Habyarimana Juvénal a signé, sanctionné et promulgué la Constitution Rwandaise révisée. La cérémonie a été rehaussée de la présence des membres du gouvernement et du Corps Diplomatique et Consulaire accrédité à Kigali.

Prenant le premier la parole, le Président de la Cour Constitutionnelle, M. Joseph Kavaruganda a invité le Président Habyarimana à apposer sa signature au bas du document de la nouvelle Constitution Rwandaise.

Après avoir signé ce document, le Président de la République a prononcé un important discours dont voici l'intégralité de sa teneur:

"Rwandaïses, Rwandaïs,  
Mes chers compatriotes,

L'adoption, par le Parlement rwandais, le Conseil National de Développement, du Projet de révision de la Constitution Rwandaise, est pour notre pays un événement d'une importance capitale.

L'entrée de notre société dans l'ère du pluralisme politique justifie amplement qu'au moment où, en tant que Président de la République, élu par vous au suffrage universel, j'appose ma signature en bas du ~~texte~~ révisé de la Constitution de la République rwandaise, comme les dispositions légales le prévoient, je m'adresse à toutes les Rwandaïses et à tous les Rwandaïs, pour leur faire part de la joie profonde qui est la mienne, aujourd'hui, de voir le Rwanda s'engager dans la voie de nouveaux acquis politiques, par nous tous ardemment recherchés, mais aussi pour faire part à mes compatriotes des réflexions que cette promesse exaltante, d'un renforcement substantiel de nos acquis démocratiques m'inspire.



Rwandaïses, Rwandaïsis,

Certains d'entre vous l'ont dit, l'on écrit: le Rwanda serait entré, d'après eux, sans crier gare, dans la 3ème République. Je ne sais pas, quant à moi, si nous sommes dans la 3e République, ou si la révision de la Constitution de 1978 n'est que la suite logique des engagements pris par la IIe République. Ce n'est de toute façon pas à moi de trancher ce débat certes séduisant.

Mais ce que je sais, en revanche, c'est que le peuple rwandaïse a su, avec une grande sagesse et une détermination sans égale, nous amener pacifiquement, harmonieusement, conscient de l'évolution des temps et de leurs exigences, vers un état de choses qui au fond n'est rien de moins qu'un de ces sauts vraiment qualitatifs'

Permettez-moi de rappeler, en quelques mots, le chemin parcouru pour arriver à ce résultat si extraordinairement prometteur qu'est la révision de la Constitution, légitimant et encourageant le multipartisme, et un système de gouvernance plus moderne.

Vous le savez, Rwandaïses et Rwandaïsis, les responsabilités de Président de la République que vous m'avez confiées exigeaient de moi, exigent de moi, de tout faire pour discerner à temps, au mieux de mes connaissances et de mes engagements, les signes porteurs d'avenir, les tendances lourdes, les aspirations fondamentales de notre société, et de mettre en place, en fonction d'une démarche consensuelle et de suscitation, ce qu'il faut pour répondre aux changements, consciemment ou inconsciemment souhaités par notre société.

Le domaine politique est, par définition, un domaine particulièrement sensible. N'est-il pas l'expression de notre identité, de notre essence, l'élément de catalyse de nos aspirations et de notre façon de nous situer, de nous organiser en fonction de notre volonté collective? Il n'importait ainsi personnellement beaucoup d'être extrêmement attentif aux élans des Rwandaïses et Rwandaïsis vers une participation toujours plus authentique de chacune et de chacun à la vie nationale.



Certains se rappellent peut-être mon discours à l'occasion des 10 ans du M.R.N.D., en 1985, où j'avais présenté l'essence même des objectifs visés par la vocation qui était alors celle d'un Mouvement politique d'ensemble, cet instrument de rassemblement par excellence qui nous a permis de nous organiser en force politique nationale, en répondant à sa vocation première qui était de créer un cadre politique nécessaire à la participation de tout un chacun à la vie nationale, de légitimer l'expression du monde rural, de favoriser à terme l'émergence, qui soient ancrées dans la réalité de notre pays, qui aient leur source d'inspiration dans et grâce à la participation authentique des acteurs qui sont toujours principalement ceux du milieu dit rural.

Déjà, lors des 10 ans du MRND, en 1985, je disais, entre autres choses, et permettez-moi que je me cite: "Dix ans, c'est l'occasion de faire le point de ce qui a été fait, mais c'est aussi le besoin de s'assurer que la réalité d'aujourd'hui n'aura pas démenti les aspirations et perceptions d'il y a dix ans, dix ans, disais-je encore, c'est l'occasion de s'interroger sur les ajustements à opérer, sur les nouveaux défis à affronter, de nous ouvrir sur l'avenir".

Je suis revenu sur le thème de la modernisation politico-administrative dans mon discours à l'occasion des 25 ans de notre Indépendance, et durant les deux années suivantes, j'ai tenu à rencontrer pratiquement toutes les forces que compte notre pays, à m'adresser longuement à elles, en leur proposant un dialogue approfondi sur le développement, sur leur engagement, sur les idées et la stimulation qu'en attend notre société, en les encourageant vivement à saisir leurs responsabilités, à participer pleinement à la construction de notre pays, à nous proposer des visions pouvant guider notre société, des projets de société, des réflexions prospectives.

Même les thèmes de mobilisation annuels allaient dans ce sens: il vous souvient de ceux portant sur l'auto-organisation, l'autodéveloppement du monde rural, et de toutes les explications et exhortations avancées.



Le mouvement associatif, la prise en charge par les gens eux-mêmes de leur destinées, la commune considérée comme la fondation de notre nation, comme la base réelle et solide du pouvoir politique national - tout cela était, de ma part, des incitations parfaitement cohérentes pour susciter la prise de responsabilités de tout un chacun.

De sorte que, le 15 janvier 1989, je pouvais, en toute certitude, et en toute confiance, et après avoir préparé le terrain, en fonction de ma perception d'alors des aspirations profondes de notre société, annoncer l'aggiornamento politique comme l'un des engagements majeurs de la présente législature, c'est-à-dire, la modernisation de notre organisation politique, de nos institutions politiques, dont je souhaitais qu'elle put "mobiliser tout un chacun".

A plusieurs reprises, je suis revenu d'une manière insistante, sur cet impératif politique, et ses connotations, notamment les 5 juillet et 31 décembre de la même année.

M'étonnant alors, - je ne puis vous le cacher' - du peu de réactions suscitées par ces invitations répétées à nous lancer dans cette modernisation politique, j'ai consacré l'entièreté de mon discours du 5 juillet 1990 à la problématique politique de notre pays, le 15e anniversaire du MRND fournissant une occasion particulièrement propice pour parler du renforcement de la démocratie dans notre pays.

En effet, je m'étais longuement expliqué, à cette occasion sur les raisons pour lesquelles le système mis en place, aussi parfaitement qu'il ait pu correspondre, à l'époque, aux attentes et aux besoins, ne pouvait plus correspondre aux exigences d'aujourd'hui, qu'il fallait concevoir quelque chose de nouveau, qui réponde à la logique d'une politique modernisée, s'appuyant sur le pluralisme politique ~~et une efficacité de~~ gestion repensée.

Ce langage a ~~certainement~~ été compris, puisque les premières, mais encore timides voix, commençaient par la suite de se faire entendre, me prouvant que nous étions sur la bonne voie.

Depuis, les choses sont allées très vite. L'instauration, comme annoncée, de la Commission Nationale de Synthèse, le 24 septembre 1990. ~~Chargée~~ d'encourager toutes les forces nationales



à s'exprimer au sujet de la modernisation politique voulue par notre pays, a suscité un effort hardi d'innovation et de vision, effort nourri, bien entendu, de dix-sept ans de stabilité politique et de fonctionnement démocratique.

Cet effort tablait sur des impulsions nouvelles, sur des idées courageuses, authentiques, en parfaite empathie avec les aspirations de la population rwandaise. C'est ainsi que la Commission Nationale était composée de 30 membres qui reflétaient dans ce qu'elles ont de plus digne, de plus honnête, de plus représentatif, les principales forces vives de notre pays, et cela du fait de leur engagement reconnu au développement social, économique, politique, spirituel, intellectuel et culturel, de notre pays.

La Commission Nationale de Synthèse a fait un travail de mobilisation et d'analyse tout à fait remarquable. Elle a mérité toute notre reconnaissance, et toute l'admiration qui est la nôtre devant l'acharnement avec lequel elle a exécuté le mandat exaltant qu'elle avait reçu.

Le résultat de son travail- le Rapport final, composé de cinq brochures, dont un avant-projet de révision constitutionnelle, et un avant-projet de loi sur les partis politiques- était le fruit du vaste débat national suscité, et de l'exploitation de plus de 750 documents, certains provenant de groupes comptant plus de 200 membres, d'autres même de Rwandais vivant dans la diaspora, de sorte que l'on ne peut honnêtement mettre en question le caractère éminemment représentatif des propositions faites.

Le Rapport de la Commission fut soumis au Conseil du Gouvernement, le 19 avril passé, qui l'a endossé comme tel. Et c'est conformément à l'article 91 de la Constitution de la République Rwandaise, et en considérant l'indépendance que confère la Constitution au Conseil National de Développement, que j'ai transmis, le 21 avril, sur avis du Gouvernement, aux distingués membres de notre Parlement, le Conseil National de Développement, le Rapport de la Commission Nationale de Synthèse, tel qu'il m'avait été remis, sans aucun changement ni suggestion, ni commentaires ou recommandations!



Cela, le Conseil du Gouvernement et moi-même, nous l'avons fait, parce que nous étions tous parfaitement convaincus que le travail fait par la Commission ne pouvait que refléter le meilleur consensus national et auquel nous n'avions à vrai dire absolument rien à ajouter.

Mais cela, nous l'avons fait aussi, parce que nous avons une confiance totale en la clairvoyance et la sagesse de nos députés au Conseil National de Développement!

Cette confiance, qui était la nôtre, nous la fondions non seulement sur le sens des responsabilités qui caractérise les députés du peuple rwandais, mais aussi sur le fait- et je vous apprends évidemment rien de nouveau!- que le pluralisme politique est déjà très vivant au sein du Conseil National de Développement, avant la lettre, en quelque sorte!

En cela, l'attitude critique de nos députés est l'un des véritables acquis, depuis toujours, de notre démocratie: nos députés ne sont pas tenus par des mots d'ordre; nos députés jugent selon leur meilleure conscience; chacun est maître de sa voix- c'est ainsi que nous concevons chez nous le fonctionnement démocratique des institutions parlementaires. Cela fut pour nous une garantie, une assurance de plus de savoir que si les textes proposés par la Commission nationale de synthèse n'étaient pas conformes à la volonté populaire, n'avaient pas reflété le consensus national, traduit par les diverses sensibilités politiques, nos députés y auraient vite trouvé la faille, si faille il y avait.

Ceux qui ont pu suivre les débats sur la révision de la Constitution à la radio, ou même en direct, ont certainement été frappés, comme moi je le fus, par cet enthousiasme, par cette volonté, par cette vigueur des débats des députés, sans doute motivés par la mission historique passionnante inhérente à leur mandat, à savoir, concevoir les nouvelles structures politiques de notre pays; parfois, ce fut émouvant, et nous étions tous fiers des représentants du peuple rwandais chargés de réviser la constitution.

En votre nom, Rwandaises et Rwandais, et en mon nom, je tiens à rendre un hommage vibrant, sincère aux députés du peuple rwandais pour l'excellence du travail accompli, pour le succès



de leurs délibérations et leurs décisions. Nous les remercions chaleureusement de leur engagement proprement remarquable. Grâce à eux, la révision de la Constitution de 1978 a pu devenir effective, et refléter le nouveau consensus national.

A l'occasion de la signature de la Constitution révisée, je voudrais vous prier d'applaudir très fortement les députés du Conseil National de Développement, dignes représentants du peuple rwandais, et avec eux toutes celles et tous ceux qui ont permis que ce fut ainsi.

Mesdames et Messieurs les Membres du Corps diplomatique et Consulaire,

Messieurs les Membres de la Cour Constitutionnelle,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Rwandaïses, Rwandais,

Amis du Rwanda,

L'adoption devenue officielle de la Constitution Rwandaise révisée, le caractère solennel de cet instant historique, aux conséquences vastes, m'inspirent, en tant que Président de la République Rwandaise, trois considérations, trois réflexions que j'aimerais soumettre à votre attention.

La première a trait à cette caractéristique essentielle de notre société, qui a fait la considération dont elle jouit, qui lui confère sa réputation de maturité, de sagesse et de maîtrise de ses destinées- à savoir, cette extraordinaire dignité qui est celle du peuple rwandais!

Cette dignité avec laquelle il a réussi à susciter d'abord, à accepter ensuite, ces changements en profondeur de sa société, toujours attelé à poursuivre, dans la paix et la concorde, le meilleur pour ses membres, pour ses enfants, afin que ces derniers puissent être fiers de leur pays, de leurs parents, de leurs responsables, c'est-à-dire, être fiers de l'héritage que nous leur aurons laissé, que nous leur laisserons.



La façon dont le RWANDA a assumé, imperturbablement, ses destinées, la capacité de maîtrise à vrai dire étonnante dont il a toujours fait preuve, et en particulier, lorsque l'ensemble des forces adverses de ce monde semblent s'acharner contre lui- cette capacité de maturité et de maîtrise grâce à laquelle il a toujours réussi à faire face à tous les malheurs qui s'abattent sur lui, tout en s'efforçant, avec acharnement, malgré tout, à avancer sur tous les plans, sans se laisser distraire, qu'il s'agisse des réformes économiques qu'il continue à poursuivre, qu'il s'agisse, comme aujourd'hui, des percées nouvelles en matière d'organisation politique, des percées nouvelles en matière d'organisation politique et de démocratie, et cela malgré la guerre nous imposée, malgré l'effet catastrophique de tant de problèmes actuellement exacerbés- tout cela, Rwandaises et Rwandais, contribue à toujours mieux cimenter le corps social rwandais, tout cela ne peut que faire accroître la solidarité national, rendre plus évidentes les promesses de notre réussite finale.

Tout cela, c'est la plus éclatante preuve de la volonté du peuple rwandais d'assumer, devant ses enfants, devant le monde, ses responsabilités.

Je souhaite que le courage, la clairvoyance, la calme maîtrise, la conviction intime avec lesquels le peuple rwandais a accepté d'entrer dans une ère politique nouvelle, répondant à ses nouvelles attentes, nous inspirent, toutes et tous, pour que nous puissions démontrer au monde que nous sommes dignes de la confiance que le peuple place en ses futurs responsables politiques, en ses futurs partis.

Il s'agira, et c'est l'interpellation majeure, à mon sens de la révision de la Constitution, de prouver au monde qui nous jugera que nous saurons être à la hauteur de nos responsabilités historiques, que nous saurons répondre aux attentes de lucidité et de maîtrise que le peuple rwandais, telle paysanne, tel paysan, tel artisan, tel fonctionnaire, tel entrepreneur, tel enseignant, attendent de ceux à qui ils voudraient confier leur sort politique, à savoir, aux futurs responsables des futurs partis qui animeront le paysage politique de notre pays.



Soyons tous dignes de l'extraordinaire confiance que le peuple rwandais voudra placer en ses futurs hommes politiques! Saisissons les promesses du pluralisme politique pour ce qu'elles sont: un enrichissement considérable quant aux choix de projets de société offerts à notre peuple, et aux débats qu'ils vont susciter; un instrument majeur pour une transparence plus grande de la gestion publique, pour un contrôle social accru, pour l'amélioration de l'efficacité intrinsèque de la gestion de la chose publique, pour un meilleur respect de la déontologie professionnelle en toutes choses, le garant d'un assainissement de la morale nationale!

Je voudrais lancer un appel à toutes celles et à tous ceux qui, dans quelques jours, présenteront au peuple rwandais les formations politiques auxquelles ils voudraient voir les Rwandaises et les Rwandais adhérer. Je voudrais leur dire: soyez dignes du peuple rwandais, soyez dignes des attentes du peuple rwandais qui a su, dans la paix, dans le dialogue s'engager, comme on s'engage dans une nouvelle et exaltante aventure dont on attend tant de satisfactions, dans l'ère du pluralisme politique, qui, je suis convaincu, apportera au peuple rwandais les satisfactions intenses qu'il en attend. Soyons dignes de la dignité du peuple rwandais!

L'enjeu du multipartisme, du pluralisme politique, c'est aussi un pari nouveau sur la jeunesse: vous savez combien la jeunesse rwandaise a été pour moi la plus authentique de mes préoccupations; et dans la foulée de mon discours du 21 mai 1986, à Nyakinama, je dirais aujourd'hui que le pluralisme politique, tant recherché, est un appel vigoureux à nos jeunes de se joindre avec une grande ardeur à notre combat contre le gaspillage, contre les abus, contre les risques de l'appropriation par des individus indignes d'une **partie du surplus** produit par nos familles paysannes, contre l'enrichissement illicite

Les jeunes, d'une grande générosité dans leur vision et leur engagement, comme c'est leur privilège, et notre espérance, se battront avec toutes celles et tous ceux qui ont toujours lutté pour que le pays soit géré de la façon la plus rigoureuse; ils placeront leur espoir dans ceux qui pour eux représentent le mieux l'idéal démocratique, la dignité nationale, la solidarité concrète



Pluralisme politique, c'est le réapprentissage de la modestie pour ceux qui auraient eu tendance à oublier que le pouvoir, c'est le peuple qui le leur a donné, et qu'ils doivent à chaque moment s'en rendre dignes, le mériter, être comptables devant celles et ceux qui leur ont fait confiance.

Pluralisme politique signifie alors la fin définitive de ceux qui auraient tablé sur l'ignorance et l'acceptation défaitiste par le peuple du joug de la dictature à facettes multiples de ceux qui se croient puissants.

Pluralisme politique, c'est l'acceptation d'un monde qui aura changé dans la mesure où le pluralisme politique est au fond une lutte concurrentielle pour la défense des minorités, du faible des intérêts bien compris du pays, de son environnement, mais aussi un appel, et des plus puissants, à un engagement solidaire, et varié, en faveur de la justice sociale, d'un progrès par tous partagé.

Pluralisme politique, enfin, c'est le remplacement des armes par les urnes, c'est l'acceptation pacifique de dissentiments, c'est la défense du droit de l'autre de s'exprimer librement, dignement, même si l'on ne partage pas ses idées.

Le pluralisme politique, c'est l'essence de la République. Une deuxième réflexion a trait à l'information: un système d'information, au fonctionnement transparent, souple et efficace, et qui soit au service de l'ensemble de la société, fait partie intégrante de tout pluralisme politique qui se respecte. En réalité, c'en est une facette essentielle, indissociable. C'est à son fonctionnement harmonieux qu'il est possible de voir si les promesses du pluralisme politique sont tenues, mais aussi si le pluralisme politique peut s'appuyer sur cet instrument majeur de l'expression libre des opinions, de la communication objective des idées, de la propagation de la vérité, du partage des expériences car c'est en fonction de la vérité, de la perception objective de la réalité que le citoyen adhérera aux idées que les partis lui proposeront, c'est en fonction de sa perception de la meilleure défense de ses intérêts qu'il votera.

La liberté de presse, et d'expression, pour laquelle, comme vous le savez, je me suis toujours battu, sans toujours avoir pu en convaincre tout le monde, aujourd'hui, au Rwanda semble totale.



Mais la liberté d'expression n'est pas synonyme d'anarchie, de dévouement: ce n'est pas un moyen de chantage ou de diffamation de règlement de compte, elle n'est pas synonyme d'impunité, justifiant n'importe quoi.

La liberté d'expression est en réalité le moyen d'assurer et de garantir à une société sa dignité; c'est l'un des acquis majeurs de toute démocratie responsable. La liberté d'expression, je l'ai dit et redit, exige une grande force de caractère, et un haut sens des responsabilités.

Pour qu'elle soit le meilleur support possible au pluralisme politique dans lequel notre pays se lance aujourd'hui, il faudra respecter les règles qui feront de la liberté des médias une condition d'épanouissement de l'individu, une condition première d'un Etat démocratique, le renforcement du respect des droits de la personne.

J'en appelle aujourd'hui, dans l'intérêt du démocratique véritable, et pour le succès du pluralisme politique, à toutes celles, à tous ceux qui façonneront le paysage médiatique de notre pays, éditeurs, argentiers, journalistes, politiciens, pour que la liberté d'information, fondée sur la liberté d'expression, telle que garantie par la Constitution rwandaise, viennent en réponse à l'attente de dignité et d'excellence du peuple rwandais.

Convaincu de l'importance de renforcer un système d'information authentiquement libéral, et de promouvoir en priorité une presse écrite professionnelle, je me propose d'inviter les futurs partis, dans un délai raisonnablement rapproché, à une concertation pour que la meilleure formule puisse être identifiée en vue de doter la presse nationale des moyens lui permettant de jouer le rôle qu'elle devra jouer pour que multipartisme et démocratie puissent se fertiliser réciproquement.

La dernière considération, j'aimerais la consacrer à certaines des implications découlant concrètement et immédiatement de l'entrée de notre pays dans l'ère pluripartite, ce qui sera le cas sous peu, une fois que la Loi sur les partis politiques sera adoptée, et que les partis auront eu le temps de se faire enregistrer.



Bien que la Constitution révisée prévoie en son article 101, consacré aux dispositions transitoires, la possibilité pour les députés au Conseil National de développement et le Président de la République de continuer d'exercer leurs fonctions jusqu'aux prochaines élections, j'estime que des élections présidentielles et législatives ne devraient pas trop tarder, puisqu'il s'agit de légitimer les nouvelles structures dans les meilleurs délais possibles, et cela pour des raisons évidentes, et dans l'intérêt bien compris de notre pays.

Voilà pourquoi une fois que les nouveaux partis auront vu le jour et qu'ils auront eu le temps de se faire connaître, je me propose, en tant que président de la République, à qui il incombera de fixer les dates des élections présidentielles et législatives conformément à l'article 101 de la Constitution, de provoquer une concertation entre les partis présents, en vue de définir, ensemble, d'un commun accord, l'échéancier des élections que la révision de la Constitution aura rendu nécessaires.

Rwandaises, Rwandais,

Chers Amis du Rwanda

Nous sommes sur le point de réussir la modernisation de nos structures politiques. Cette modernisation était un objectif en soi; ralance économique, à la consolidation sociale et culturelle de notre société, à une défense encore plus vigilante de l'intégrité de notre territoire.

S'il est vrai que les périodes de crise sont aussi des périodes de grandes opportunités, nous pouvons et devons avoir aujourd'hui l'espoir que, malgré les circonstances traumatisantes que nous a imposées cette tragédie de guerre, venue de l'extérieur, malgré la sévérité inhumaine de la crise économique qui frappe les pays d'Afrique, que malgré tout cela, et parce que nous ne nous sommes pas laissés abattre, parce que nous sommes allées de l'avant avec la restructuration économique, avec l'aggiornamento politique malgré tous les malheurs qui nous sont tombés dessus, et parce que nous avons prouvé notre capacité de réagir contre toutes ces adversités, nous pouvons et devons avoir l'espoir d'en sortir finalement victorieux.



C'est sur cette note d'espoir, c'est sur cette conviction que sous peu nous renouerons avec le progrès, plus unis que jamais, nationales que jamais, que j'aimerais terminer ce que j'avais à vous dire aujourd'hui, en remerciant très chaleureusement les Membres du Corps Diplomatique et Consulaire ici présents, ainsi que tous les amis du Rwanda, d'avoir bien voulu être les témoins du dynamisme du peuple rwandais, de notre volonté de nous rendre dignes de la confiance que le monde nous accorde.

VIVE LE PLURALISME POLITIQUE AU RWANDA!

VIVE L'AMITIE ENTRE LES PEUPLES

VIVE, VIVE LE RWANDA!"

\*\*\*\*

Rappelons que la nouvelle Constitution Rwandaise change de fond en comble les structures politiques sur plusieurs plans.

Parmi les points saillants de ce changement on citera d'abord l'instauration du multipartisme par l'article 7 de la nouvelle Constitution. Les partis politiques peuvent librement concourir au suffrage universel mais dans le respect des principes démocratiques et doivent veiller à ne pas porter atteinte à la forme républicaine de l'Etat et à la sécurité du pays.

L'article 51, prévoit en outre l'introduction du poste de premier ministre. Entre autre tâche, le premier ministre aura à conduire avec son cabinet, la politique de la nation. Il fixe les attributions de ses ministres et secrétaires d'Etat et détermine les compétences des services placés sous leur autorité.

La nouvelle Constitution consacre par ailleurs la séparation des trois pouvoirs de la République: l'exécutif, le législatif et le judiciaire.

Soulignons à ce effet que le conseil supérieur de la magistrature a dû être restructuré. Il devra se doter d'un bureau dont les membres seront élus par leurs pairs magistrats. Le ministre de la Justice en reste cependant membre de droit en sa qualité de responsable devant le parlement.

Un autre point important à relever est la limitation du mandat du Président de la République fixée à 5 ans renouvelables une fois.